

SEANCE DU 10 juillet 2020

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

1. Mode de scrutin

Le maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le conseil municipal doit élire trois délégués et trois suppléants. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Une liste de candidats a été déposée.

2. Élection des délégués et des suppléants

2.1. Résultats de l'élection

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 14
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

2.2. Proclamation des élus

Liste des délégués, délégués supplémentaires et suppléants élus représentant de la commune de CHAMPFLEUR :

Liste nominative des personnes désignées :

- Délégués titulaires : Mme ZENITER Brigitte, M. AUBERT Michel, Mme CHOMAUD Nathalie,
- Délégués suppléants : M. BOISSIER Alain, Mme GÉRARD Jocelyne, M. PROVOTS Cédric.

COMPTES DE GESTION 2019

COMMUNE

Madame ZENITER Brigitte, maire, donne lecture du compte de gestion 2019 établi par Madame LEFEVRE Chrystèle, percepteur, qui donne les résultats suivants :

section de fonctionnement

- résultat antérieur reporté 479 802.98 €
- part affectée à l'investissement en 2019 220 294.98 €
- résultat exercice 2019 160 122.31 €
- **résultat de clôture 2019 419 630.31 €**

section d'investissement

- résultat antérieur reporté - 405 391.37 €
- résultat exercice 2019 264 495.66 €
- **résultat de clôture 2019 - 140 895.71 €**

résultat global de l'exercice 278 734.60 €

Le compte des gestion a été adopté à l'unanimité.

LOGEMENTS SOCIAUX :

Madame ZENITER Brigitte, maire, donne lecture du compte de gestion 2019 établi par Madame LEFEVRE Chrystèle, percepteur, qui donne les résultats suivants :

section de fonctionnement

- résultat antérieur reporté 28 194.28 €
- part affectée à l'investissement en 2019 28 194.28 €
- résultat exercice 2019 28 821.64 €
- **résultat de clôture 2019 28 821.64 €**

section d'investissement

- résultat antérieur reporté - 28 194.28 €
- résultat exercice 2019 - 627.36 €
- **résultat de clôture 2019 - 28 821.64 €**

résultat global de l'exercice 0.00 €

Le compte de gestion a été adopté à l'unanimité.

ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 - GARDERIE – FIXATION DU PRIX DE L'HEURE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- fixer le prix horaire de la garderie à **1.89 €**
- maintenir un goûter servi et facturé **0.44 €** sur la 1^{ère} heure de garderie.

Le coût de la 1^{ère} heure de garderie sera donc facturé **2.33 €**

Le règlement des sommes dues s'effectuera :

1/ auprès de la Trésorerie de MAMERS
sur facturation, pour les montants supérieurs à 5.00 €

2/ auprès de la régie des recettes de la Mairie
pour les sommes inférieures à 5.00 €

Toutefois, en fin d'année scolaire, tout reliquat inférieur à 5 €, dû à ce titre, fera l'objet d'une facturation forfaitaire de 5.00 € à régler auprès de la Trésorerie de MAMERS avant la rentrée suivante.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du coût de la garderie, souhaite que cette information soit portée à la connaissance des familles qui pourront ainsi apprécier le coût réel de ce service par rapport aux tarifs pratiqués.

VOIE DE LA 2EME DB – Acquisition d'une borne commémorative

Madame le Maire rappelle que, dans le cadre de la préparation et du vote du budget 2020, il a été prévu des crédits en vue de l'acquisition d'une borne commémorative de la Libération de Champfleur par la 2^{ème} DB du Maréchal Leclerc.

Afin qu'il puisse être procédé à la fabrication de la borne, il convient d'autoriser cette acquisition.

L'acquisition de cette borne peut être complétée par celle de panneaux : l'un générique visant à donner une vue d'ensemble du parcours historique de la 2^{ème} DB d'août à novembre 1944, l'autre spécifique présentant les faits qui se sont déroulés dans la commune. Le panneau générique est offert aux communes qui acquièrent ou ont déjà acquis une borne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir :

- une borne « serment de Koufra » au prix de 1 800 € net environ, sans transport ni installation,
- un panneau générique et un panneau spécifique pour un montant total de 200 €,
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

ENEDIS – Désignation référent « risques naturels »

Madame le Maire explique que, suite aux dernières élections municipales, il convient de désigner des « référents risques naturels » afin de constituer une base de données confidentielle de contacts nécessaire à la gestion de crise. Il s'agit d'instaurer un lien direct entre la commune et ENEDIS afin de renforcer la rapidité et l'efficacité des dépannages en cas d'aléa climatique important.

Le Conseil Municipal a désigné Mme ZENITER Brigitte référent auprès d'ENEDIS.

COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S.)

Délégué élu représentant la commune de CHAMPFLEUR

Le Conseil Municipal désigne Monsieur PROVOTS Cédric, conseiller municipal, délégué élu au C.N.A.S.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) -

Proposition liste de commissaires

Conformément au code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ; de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants dans les communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission étant la même que celle du mandat du conseil municipal, il y a lieu, suite aux élections municipales, de proposer une liste de personnes, en nombre double, pour siéger en commission.

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de deux mois à compter de l'installation du conseil municipal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose :

- au titre de la taxe d'habitation : MM. BARRE Jean-Louis, CHANTREL Pierre, Mmes CHOMAUD Nathalie, CICEK Aysé., M. DELAFOSSE Yannick, Mmes DROUET Françoise, GENDRY Estelle, MM. HANOY François, LECHAT Fernand, MILCENT Gérard, Mme MORINEAU Florence, M. OUVRARD Guillaume, Mme ROUSSEL Eliane, MM. SALLARD Florian et ZENITER Omar,
- au titre des taxes foncières : MM. BOISSIER Alain, JUGLET Serge, MILCENT Jean, RAUBER Christophe et RUEL Bernard,
- au titre de la contribution foncière des entreprises : M. BLANCHARD Didier, Mme BOURDIER Patricia, M. LAIGNEAU Alain et Mme TRIBOUT Maryline.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe qu'elle est submergée de plaintes de Champflorains quant aux nombreuses dégradations actuellement subies. Elles concernent tant des biens privés que publics. Tous les jeux du Petit Bois ont été détériorés, il n'en reste pratiquement plus rien. Une plainte a été déposée par la mairie. Des projectiles sont également lancés dans les propriétés privées, des personnes sont réveillées en pleine nuit parce que l'on frappe ou sonne à leur porte. Des tentatives d'ouverture ont même été constatées. Face à ces nombreux faits, Madame le Maire propose qu'une lettre soit adressée à tous les Champflorains pour les inviter à la plus grande vigilance et à alerter systématiquement la gendarmerie de tout incident. Le Conseil Municipal donne son accord sur le texte proposé et pour sa diffusion dans les boîtes aux lettres de tous les habitants. Le Conseil Municipal juge également inacceptable les insultes verbales ou taguées à destination de l'employé communal. Une présence renforcée de la gendarmerie a été demandée. L'éventualité de l'organisation d'une réunion avec la gendarmerie à la rentrée est également avancée. Il a aussi été évoqué l'installation de caméras de surveillance.

Monsieur PROVOTS aborde le mauvais état des passages surélevés rue du Stade. Le problème a été vu et la réparation devrait être réalisée en même temps que les travaux de voirie 2020.